

Le travail à temps partiel implique une nécessaire **concertation** entre les professeurs des écoles chargés d'une même classe. Sur leur temps de présence en classe, les deux enseignants doivent **travailler tous les domaines d'enseignement** afin d'assurer **continuité** et **cohérence** au niveau des apprentissages des élèves. Il est indispensable de **partager, communiquer, élaborer, construire ensemble** et **anticiper dans l'intérêt des élèves**.

Lors des premières rencontres, il est nécessaire d'aborder ensemble les points suivants :

- **les modalités d'échanges entre collègues** : un cahier de liaison peut être mis en place pour noter l'évolution, le suivi de certains élèves et la vie de la classe. Des observations concernant les difficultés de certains élèves (comportement, apprentissage, contexte familial ou médical particulier) seront partagées. D'autres outils comme un dossier commun partagé via internet permettent de planifier les apprentissages et d'assurer une cohérence au niveau des contenus.
- **l'emploi du temps** : un seul pour la classe, il doit être construit ensemble et permettre une lecture aisée de la masse horaire réservée à chaque domaine d'enseignement. Il peut évoluer en cours d'année pour permettre au professeur stagiaire d'enseigner toutes les matières et mener des projets spécifiques.
- **l'organisation de l'espace classe et des modalités de travail** : la disposition des tables peut varier selon les modalités de travail et les objectifs visés. Chaque enseignant peut donc modifier l'aménagement, ainsi que la constitution des groupes. Il convient cependant de se mettre d'accord sur une disposition initiale et un rangement pour que chaque enseignant puisse aborder la journée de travail dans de bonnes conditions.
- **les programmations** et **les progressions** sont à construire et réfléchir ensemble comme *le choix des outils* (cahiers du jour, classeurs ou dossiers pour les leçons, dossiers des élèves en maternelle...), *les exigences de présentation, le contenu et la quantité des traces écrites, l'affichage en classe, les modalités d'évaluation* : penser évaluation positive, le suivi des élèves : PPRE, PAI, PPS, PAP, organisation des APC, ...
- **les modalités de communication avec les familles** : Quand ? Comment ? Pourquoi ? Les premières rencontres avec les familles, notamment dans le cas de situations complexes, seront accompagnées par l'enseignant titulaire de la classe. Les parents doivent être informés et sentir qu'il existe un réel travail d'équipe et une cohérence dans les propos tenus par les deux enseignants. Il est important de préparer ensemble les réunions de parents, notamment la réunion de rentrée et répartir le temps de parole. Les deux enseignants sont présentés de la même manière aux parents, leurs noms figurent sur la porte de la classe. Les mots adressés aux parents, lorsqu'ils concernent le fonctionnement de la classe, les projets, ... doivent porter la signature des deux enseignants.
- **Le règlement de la classe** : se mettre d'accord sur le règlement et les sanctions, parler au nom des deux enseignants.

Le suivi des élèves doit être construit en étroite collaboration et faire l'objet d'échanges réguliers. Des temps de concertation tout au long de l'année doivent être envisagés. Il convient également de définir précisément le rôle et les tâches des adultes présents dans la classe : ATSEM, AESH, ...